

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26

Présents : 20

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
21/05/2024

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, Mme ROCHAIS Marie-Odile donne pouvoir à Mme RAVAUD Céline, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à Mme YVAI NURDIN Adeline

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GUICHETEAU Magalie, Mme LUMET Anne-Claude, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. BERNARD Ludovic, Mme BLOUIN Anaïs, M. HERITEAU Antoine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LUMINEAU Catherine

Numéro interne de l'acte : D16_05_2024

Objet : D16_05_2024 SOUS-LOCATION AU SEIN DES LOCAUX SITUES 9 PLACE DES RELAIS SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE

Monsieur le Maire rappelle que la SARL NCL2B est locataire d'un bien situé 9 place des relais sur la commune déléguée de Saint Michel Mont Mercure suite à une acquisition d'un fonds de commerce, faite par acte du 22 décembre 2020.

Il indique que la SARL NCL2B souhaite sous louer une partie de ce bien à Monsieur Nicolas Soullard dans le cadre de son activité de traiteur.

Conformément aux dispositions du bail commercial du 15 juin 2018, régissant ces locaux, la commune, propriétaire du bien, doit donner son accord à cette sous-location.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la SARL NCL2B à sous-louer une partie des locaux qu'elle loue à la commune à Monsieur Nicolas Soullard ou à toute personne morale venant s'y substituer.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Catherine LUMINEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY